



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

KANTON
LUZERN

Bildungs- und Kulturdepartement

Kantonsschule Musegg Luzern

PROGRAMME D'ÉCHANGE SCOLAIRE EN MATURITÉ MENTION BILINGUE PAR SÉJOUR (MMBS) ENTRE LES CANTONS DE LUCERNE ET GENÈVE

CONCEPT ET DESCRIPTIF



TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule.....	3
2. la formation en bilingue à Lucerne.....	4
3. La formation en bilingue à Genève.....	5
4. Public cible, conditions d'accès et de maintien, parcours en formation bilingue par séjour.....	5
4.1 Public cible.....	5
4.2 conditions d'accès au cursus de formation en bilingue par séjour.....	6
4.3 Parcours de formation en formation en bilingue par séjour.....	6
1ère année.....	6
2 ^{ème} année.....	6
3 ^{ème} année et 4 ^{ème} années.....	7
4.4 Situation particulière : pratique musicale.....	7
5. Evaluation durant le séjour / Conditions de retour.....	8
6. Communication et Inscription au programme.....	8
7. Hébergement.....	9
8. Rôles et missions.....	9
8.1 Direction du programme.....	9
8.2 Personnes de référence dans les établissements scolaires.....	9
8.3 Familles.....	10
9. Contacts.....	10
9.1 Direction du programme.....	10
Personnes de référence dans les établissements.....	11
Kantonsschule Musegg.....	11
Collège de Genève.....	11
Collège Claparède.....	11
Collège Sismondi.....	11
Collège Voltaire.....	12
Collège de Saussure.....	12
Collège et Ecole de commerce Emilie-Gourd.....	12
Collège De Staël.....	12

1. PRÉAMBULE

Dans le Message Culture 2021-2024, le Conseil fédéral définit le multilinguisme en Suisse comme "*un élément essentiel de notre pays*", et souligne dans ce contexte l'importance de la compréhension entre les communautés linguistiques. Il déclare les échanges scolaires comme un instrument central d'acquisition de compétences linguistiques réciproques et de connaissance interculturelle entre différentes régions du pays.

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réalisation d'échanges scolaires en Suisse, le Conseil fédéral a alloué 10 millions de francs supplémentaires sur la période 2021-2024, ce qui porte le budget total à 17,4 millions de francs.

Par ailleurs, la *Stratégie suisse de la Confédération et des cantons pour la promotion des échanges et de la mobilité* a été adoptée fin octobre 2017 par la CDIP, le DEFR, l'OFC, et l'OFAS. Elle fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la promotion des échanges et de la mobilité jusqu'en 2024 et prévoit que tous les jeunes participeront à au moins un projet d'échange et/ou de mobilité de longue durée au cours de leur formation.

Le programme d'échange en immersion entre Genève et Lucerne s'inscrit dans cet objectif et permet à des élèves en maturité mention bilingue par séjour une immersion linguistique complète sur année dans le canton partenaire. Les élèves sont accueillis réciproquement dans les familles et suivent les cours dans l'établissement de l'ES II correspondant.

En plus des bénéfices linguistiques, les étudiants acquièrent des compétences interculturelles, sociales et cognitives, et répondent par la durée du séjour et ses modalités de réalisation aux exigences et conditions des voies de formation en filière bilingue au niveau fédéral, respectivement cantonal.

Le programme s'inscrit dans un accord de partenariat entre l'Unité transversale Echanges & Mobilité, par délégation d'autorité du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP Genève), et la Kantonsschule Musegg.

2. LA FORMATION EN BILINGUE À LUCERNE

Depuis l'introduction de MAR95, les écoles cantonales ont la possibilité de proposer une maturité bilingue. Dans le canton de Lucerne, il est actuellement possible de suivre une maturité bilingue en anglais ou en français à la Kantonsschule Alpenquai de Lucerne, la plus grande école secondaire de longue durée du canton. Il est également possible de suivre une maturité bilingue en anglais à la Kantonsschule Willisau.

Dans la ville et l'agglomération de Lucerne, la fréquentation d'un cours de maturité bilingue n'est actuellement pas possible pour les élèves du gymnase de courte durée, car l'ordonnance ne prévoit pas de transfert du gymnase de courte durée au gymnase de longue durée. Afin de maintenir l'égalité des chances entre les élèves du gymnase de longue durée et ceux du gymnase de courte durée, le gymnase de courte durée de la ville de Lucerne devrait également proposer une maturité bilingue à l'avenir.

La Kantonsschule Musegg Luzern (KSM) est la plus grande école secondaire de courte durée du canton de Lucerne. Avec son profil artistico-pédagogique, le KSM propose, entre autres, les principales matières de ce domaine (arts visuels, musique, pédagogie/psychologie/philosophie). Dans le domaine des langues, le KSM prépare les étudiants à différents diplômes internationaux : En français pour les examens DELF et DALF, en anglais pour le CFE (Cambridge English : First, niveau B2) et le CAE (Cambridge English : Advanced, niveau C1). Le KSM propose également un cours d'italien gratuit et un cours d'espagnol gratuit (débutants et avancés) ainsi qu'un cours de latin gratuit et le Latinum gratuit de 3 ans, dont la réussite (examen écrit et oral) à l'université permet l'entrée directe dans les matières nécessitant le latin.

La Kantonsschule Musegg Lucerne offre un large éventail de cours dans le domaine des langues, avec un accent sur l'espagnol. Le KSM souhaite également offrir dès 2021 une option intéressante aux étudiants qui sont forts en langues en introduisant une maturité bilingue.

La direction de l'école et la commission scolaire du KSM sont convaincues que l'introduction d'une maturité bilingue au KSM est importante et une plus-value pour le paysage scolaire du canton pour les raisons suivantes :

- En tant que plus grande école secondaire de courte durée du canton, le KSM offre un environnement attrayant pour les élèves et une offre attrayante pour les talents particuliers dans le domaine linguistique.
- Le KSM complète son offre dans le domaine linguistique avec la Matura bilingue. Étant donné que la langue d'immersion offre la possibilité de s'imprégner de leur culture (musique, art, référence à des sujets d'actualité du pays), la maturité bilingue correspond parfaitement au profil du KSM.
- Grâce à la taille du KSM et à sa grande zone de couverture (toute la Suisse centrale), l'offre peut être mise en œuvre de manière économiquement efficace (grandes classes).

3. LA FORMATION EN BILINGUE À GENÈVE

Le Collège de Genève offre aux élèves prioritairement non allophones la possibilité d'obtenir un certificat de maturité mention bilingue en allemand ou anglais.

L'enseignement bilingue vise à encourager l'acquisition des langues secondes tout en poursuivant les objectifs de formation générale et culturelle de l'enseignement gymnasial et en garantissant l'atteinte des objectifs de la filière.

La mention bilingue peut être obtenue selon deux modèles:

- par enseignement dans l'école d'origine : autour de 800 heures au minimum de cours en immersion dans la langue choisie;
- par séjours linguistiques et scolaires dans une école d'accueil : pour une durée d'un semestre ou d'une année scolaire, dans la région linguistique concernée.

Un parcours en maturité mention bilingue a notamment pour objectifs d'accroître l'acquisition de compétences de communication dans la langue d'immersion, de permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines en allemand ou en anglais et d'approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.

Les compétences des élèves en français, langue première d'enseignement, sont maintenues à un niveau élevé. Les programmes et les exigences dans les disciplines enseignées dans la langue d'immersion correspondent à ceux des mêmes disciplines enseignées dans la langue première. Le niveau est maintenu tant pour les objectifs et les contenus que pour les critères d'évaluation.

Les élèves qui choisissent d'effectuer une maturité bilingue en immersion (ci-dessous MMBs, i.e Maturité mention bilingue par séjour) d'une durée de 20 semaines (un semestre) ou d'une année scolaire sont affectés à l'un des établissements suivants: Collèges Claparède, Emilie-Gourd, de Saussure, Madame de Staël, Sismondi et Voltaire.

L'organisation du séjour linguistique, la recherche de l'école d'accueil et éventuellement d'une famille d'accueil ainsi que les coûts afférents au séjour sont à la charge des parents.

Outre les bénéfices mentionnés par un parcours en immersion en Suisse, l'établissement d'un partenariat avec un canton partenaire pour la MMBs allemand présente par conséquent également des avantages financiers et logistiques importants pour les familles.

4. PUBLIC CIBLE, CONDITIONS D'ACCÈS ET DE MAINTIEN, PARCOURS EN FORMATION BILINGUE PAR SEJOUR

4.1 PUBLIC CIBLE

L'année en immersion s'adresse aux élèves inscrit en parcours de formation en voie de maturité bilingue français – allemand, souhaitant faire un échange sur une année scolaire.

Cet échange a lieu durant la 2^{ème} année de collège / gymnase (13^{ème} année).

4.2 CONDITIONS D'ACCÈS AU CURSUS DE FORMATION EN BILINGUE PAR SÉJOUR

Lucerne

Tous les élèves motivés par l'immersion française peuvent participer au programme. Le KSM n'organise pas d'examen pour l'admission au programme d'immersion français et ne fixe pas de niveau minimum. Les élèves participants doivent être conscients qu'ils seront scolarisés dans un collège genevois francophone pendant un an et qu'ils doivent satisfaire aux exigences de la promotion sur place.

Les élèves s'inscrivent à l'immersion française après le 1er semestre de la 1^{ère} année. Ils suivent un cours avec l'assistant de français du KSM avant les vacances d'été pendant environ 45 minutes par semaine.

Genève

L'accès au parcours bilingue se détermine sur la base des résultats scolaires obtenus au terme de la dernière année du secondaire I (11^{ème} année).

Les élèves ayant droit peuvent choisir entre deux types de parcours bilingue: le parcours Maturité mention bilingue par enseignement (MMBe) et le parcours Maturité mention bilingue par séjour (MMBs). Dans ce dernier cas, les élèves doivent partir dans une région de leur langue d'immersion au minimum 20 semaines en 2^{ème} année.

Les conditions d'accès en filière bilingue sont l'obtention d'une moyenne de ≥ 4.8 en français et dans la langue d'immersion choisie (ici en l'occurrence l'allemand), tant aux inscriptions d'avril qu'aux confirmations d'inscription de fin juin de la 11^{ème} année.

Les conditions de maintien en parcours bilingue au terme de la 1^{ère} année sont l'obtention d'une moyenne de ≥ 4.5 en français et dans la langue d'immersion choisie (ici en l'occurrence ici en allemand).

4.3 PARCOURS DE FORMATION EN FORMATION EN BILINGUE PAR SÉJOUR

1^{ÈRE} ANNÉE

Lucerne

Au 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année, les élèves ayant opté pour l'immersion française suivent un cours d'introduction avec l'assistant de français du KSM afin de préparer l'année d'échange à Genève.

Genève

Les élèves inscrits en parcours en MMBs suivent au 2^{ème} semestre des cours de sensibilisation spécifiques à chaque destination. Ceux-ci ont pour but de les préparer au départ, en particulier en termes culturels.

2^{ÈME} ANNÉE

La 2^{ème} année est l'année d'immersion dans l'établissement partenaire. Les élèves y sont intégrés, en principe, dans le respect de leur options particulières, et à Genève, sous réserve que les options spécifiques souhaitées soient dispensées dans le collège d'immersion.

Les élèves suivent l'ensemble des cours mentionnés à leur grille horaire, à titre d'élève régulier.

Lucerne

Au retour du séjour, en 3^{ème} année, les élèves en immersion française suivront la matière de base Histoire en français.

En outre, les élèves en immersion française ont le choix entre la matière complémentaire Histoire et la matière complémentaire Études religieuses. Seules ces matières complémentaires sont proposées en français.

En 4^{ème} année, les élèves continueront à suivre la matière de base Histoire en français. En outre, ils continueront à suivre la matière complémentaire Histoire ou Etudes religieuses.

Les élèves en immersion française décideront à la fin du 1er semestre s'ils suivront la matière complémentaire ou l'anglais comme matière d'examen de maturité. S'ils choisissent la matière complémentaire comme matière d'examen de maturité, ils passent un examen de maturité écrit et oral en français.

Les élèves en immersion française passeront leur épreuve de maturité en français. Ils sont libres de choisir le sujet. Si un département ne peut pas superviser le sujet en français, un professeur de français est consulté comme second superviseur.

Genève

Au retour du séjour, les élèves suivent en langue d'immersion, en 3^{ème} année, un cours de sciences humaines.

En 4^{ème} année, un 2^{ème} cours de sciences humaines est optionnel et recommandé.

Le travail de maturité (sa préparation, sa rédaction et sa présentation) ainsi que le cours de philosophie dans la langue d'immersion sont encouragés.

4.4 SITUATION PARTICULIÈRE : PRATIQUE MUSICALE

La pratique instrumentale, comme partie de la note de musique, est obligatoire pour les élèves lucernois ayant la musique en option (Wahlfach Musik et Schwerpunktfach Musik). En revanche, elle n'est pas obligatoire pour les élèves genevois.

Trouver un cours de pratique instrumentale à Genève (au Conservatoire de Genève ou en privé) relève de la seule responsabilité des familles lucernoises. A cas où le Conservatoire de Genève n'a plus de place, des adresses de professeurs de pratique instrumentale privés peuvent être trouvées directement sur Internet (p.ex. sur le site www.superprof.ch). La facture du cours de pratique instrumentale (Conservatoire ou privé) est adressée directement aux familles.

La subvention accordée par le canton de Lucerne permet de régler une partie de la facture. Elle est versée après le paiement et sur présentation de la facture.

Les élèves genevois ont la possibilité de suivre la pratique instrumentale au sein de la KSM. Ces cours sont dispensés par des enseignants de la Musikschule de Lucerne.

La subvention accordée à Genève permet de régler une partie de la facture. Elle est versée après le paiement et sur présentation de la facture.

5. EVALUATION DURANT LE SÉJOUR / CONDITIONS DE RETOUR

Lucerne

Les élèves devront s'habituer au nouveau système dès le 1^{er} semestre à Genève.

Le 1^{er} semestre à Genève est formatif. Les élèves y sont évalués à titre d'élève régulier, mais l'évaluation n'est pas prise en compte dans la validation de l'année scolaire.

Le 2^{ème} semestre à Genève est certificatif. Les élèves devront remplir les conditions de promotion de Genève afin de pouvoir entrer en 3^{ème} année à KSM. Des aménagements et/ou soutiens ponctuels peuvent être prévus, le cas échéant, dans le collège d'immersion.

En cas de non promotion, les élèves reprennent leur scolarité en 2^{ème} année, et poursuivent en formation en bilingue en 3^{ème} année.

Genève

Au retour de l'année d'immersion à Lucerne, les élèves intègrent la 3^{ème} année s'ils avaient obtenu, avant leur départ, une moyenne générale \geq à 5.0 et/ou 19 de total des 4 branches FR-MA-L2 et L3, indépendamment des résultats de leurs évaluations durant leur séjour.

Lorsque les élèves ne satisfont pas aux conditions d'un passage direct en 3^{ème} année, la poursuite en 3^{ème} est conditionnée à la promotion de l'année scolaire en Suisse alémanique, et sous réserve que le programme suivi corresponde au programme de la 2^{ème} année au Collège de Genève. Dans le cas contraire, les élèves reprennent leur scolarité en 2^{ème} année, et l'année scolaire ne compte pas comme année de redoublement.

Le cas échéant, les notes anticipées de maturité acquises à Lucerne dans les disciplines correspondantes sont validées pour la maturité gymnasiale.

6. COMMUNICATION ET INSCRIPTION AU PROGRAMME

Dans le courant de l'automne de la 1^{ère} année, ont lieu à Lucerne, respectivement à Genève, des soirées de parents destinés à la présentation du parcours de formation en bilingue par séjour.

A l'occasion de ces rencontres, le programme de partenariat entre Lucerne et Genève est présenté pour les élèves en formation bilingue par séjour, langue d'immersion français/allemand.

A leur suite et jusqu'en janvier de la 1^{ère} année, les élèves intéressés peuvent s'inscrire au programme respectivement auprès de la responsable de l'unité transversale EL&M (Genève) et de la directrice de la Kantonsschule Musegg. Elles procèdent aux jumelages, et en informent les familles.

Les familles partenaires prennent contact et valident un accord d'accueil réciproque, et en informent l'unité transversale EL&M (Genève) et la directrice de la Kantonsschule Musegg.

Dès cet accord finalisé, les directions des établissements concernés procèdent aux modalités et détails liés à l'accueil des élèves en échange pour l'année suivante.

Le nombre prévu de participants-es au programme est de dix élèves.

A la rentrée scolaire, chaque doyen-ne responsable de la filière bilingue des établissements scolaires concernés accueille les élèves en échange, et les suit en terme de gestion organisationnelle et scolaire durant leur année de séjour, en collaboration régulière avec l'établissement d'origine.

La gestion de difficultés personnelles ou scolaires et/ou d'interruption se fait d'entente et au cas par cas entre les deux établissements scolaires concernés.

7. HÉBERGEMENT

L'hébergement a lieu entre familles hôtes des élèves inscrits.

Le logement doit prévoir une chambre individuelle. L'accueil par la famille hôte comprend la restauration (hors repas de midi), et la blanchisserie.

En principe, les élèves restent dans leur famille d'accueil durant les week-ends et les vacances scolaires, hors vacances de Noël.

Les familles partenaires signent ensemble un accord d'accueil. Un modèle est prévu à cet effet, adaptable selon accord entre les familles partenaires.

Il n'y a pas de coûts liés à l'accueil. Les frais personnels à prévoir sont les repas de midi, frais scolaires et cas échéants (livres, matériel) et les frais d'ordre personnel.

8. RÔLES ET MISSIONS

8.1 DIRECTION DU PROGRAMME

La direction du programme est assumée par la directrice de la Kantonsschule Musegg et la responsable de l'unité transversale EL&M.

Elles assument/assurent/délivrent/valident en particulier:

- Le pilotage et la coordination générale du programme
- La stratégie de mise en œuvre et de développement à long terme
- La gestion administrative du programme (Concept et descriptif, modèles de courriers, calendrier de réalisation etc.)
- Les inscriptions et jumelages des élèves
- La communication et la gestion de l'information, notamment aux autorités scolaires, familles et établissements scolaires concernés
- Une attestation de participation au programme aux élèves
- L'évaluation du programme: bilans, évaluations, remédiations
- Le Rapport d'activité annuel

8.2 PERSONNES DE RÉFÉRENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les personnes de référence dans les établissements scolaires sont les doyens-nes en charge de la filière bilingue.

Ils/Elles assurent/prévoient, en collaboration avec l'établissement d'origine:

- Les modalités d'accueil des élèves en échange au sein de l'établissement (modalités d'admission, horaire, accueil)
- Le suivi scolaire et personnel des élèves en échange sur la durée du séjour
- Les remédiations utiles en termes scolaires en cas de difficultés scolaires
- Informent la direction du programme de toute difficulté rencontrée sur la durée du séjour, et évtl la famille d'origine
- Garantissent l'évaluation et la gestion scolaire des élèves
- Délivrent les bulletins scolaires

8.3 FAMILLES

Les familles ayant signé un accord se déclarent partenaires de l'échange en immersion, à titre de famille d'origine et famille hôte.

Elles s'engagent à respecter la teneur de leur accord et signalent toute difficulté liée à l'accueil au-à la doyenne en charge de la filière bilingue.

Elles prennent en charge, durant le séjour, le suivi de l'élève en accueil selon les termes de leur accord.

9. CONTACTS

9.1 DIRECTION DU PROGRAMME

Dr. Franziska Schärer

Rektorin

KANTON LUZERN

Kantonsschule Musegg

Museggstrasse 22

6004 Luzern

Telefon 041 228 54 75

Zentrale 041 228 54 84

franziska.schaerer@edulu.ch

<https://ksmusegg.lu.ch>

Catherine Fernandez Sonino

Responsable Unité transversale Echanges & Mobilité DIP

Direction générale de l'enseignement secondaire II

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

5A, ch. de l'Echo, 1213 Onex

+41 22 327 06 43

catherine.fernandez@etat.ge.ch

<https://edu.ge.ch/site/elem/>

PERSONNES DE RÉFÉRENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

KANTONSSCHULE MUSEGG

Dr. Franziska Schärer

Rektorin, coordinatrice intercantonale du projet d'immersion

KANTON LUZERN

Kantonsschule Musegg

Museggstrasse 22

6004 Luzern

Telefon 041 228 54 75

Zentrale 041 228 54 84

franziska.schaerer@edulu.ch

<https://ksmusegg.lu.ch>

Sascha Thomann

Professeur de français, accompagnateur pédagogique du projet d'immersion

KANTON LUZERN

Kantonsschule Musegg

Museggstrasse 22

6004 Luzern

Telefon 041 228 72 19

Zentrale 041 228 54 84

sascha.thomann@sluz.ch

<https://ksmusegg.lu.ch>

COLLÈGE DE GENÈVE

COLLÈGE CLAPARÈDE

Thierry Dupraz

Doyen et coordinateur de la filière MMBs

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Chemin de Fossard 61

1231 Conches

022/ 388 22 13

thierry.dupraz@edu.ge.ch

<https://edu.ge.ch/site/claparede/>

COLLÈGE SISMONDI

Céline Hetherington

Doyenne

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Chemin Eugène-Rigot 3

1202 Genève

Tél. +41 (0)22 388 79 14

celine.hetherington@edu.ge.ch

<http://www.sismondi.ch>

COLLÈGE VOLTAIRE

Catherine EMERICH

Doyenne

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Rue Voltaire 21

1201 Genève

Tel. +41 (0)22 388 08 12

catherine.emerich@edu.ge.ch

<https://edu.ge.ch/site/voltaire/>

COLLÈGE DE SAUSSURE

Lionel Stücklin

Doyen

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Vieux-Chemin-d'Onex 9

1231 Petit-Lancy

Tel +41 (22) 388 43 00

lionel.stucklin@edu.ge.ch

<https://www.collegedesausSURE.ch/>

COLLÈGE ET ECOLE DE COMMERCE EMILIE-GOURD

Sylvain Marlot

Doyen

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Rue Le-Corbusier 15

1208 Genève

Tél. +41 (0)22 388 36 35

sylvain.marlot@edu.ge.ch

<https://edu.ge.ch/site/emilie-gourd/>

COLLÈGE DE STAËL

Mikhail Chakhparonian

Doyen

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Route de Saint-Julien 25

1227 Carouge

Tél. +41 (0) 22 388 48 50

mikhail.chakhparonian@edu.ge.ch

<https://cecgstael.ch/>